



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Yannick TASSET, Maire.

Etaient présents :

M. TASSET, Maire,

M. JUILLET, Mme GRANDIN, M. GUERIN, Mme ROCHE, M. ETIENNE, Mme BESCHI, adjoints,

M. BARDOT, Mme CATTON, M. DOUNIES à partir de 20h13, M. POMARET, M. LE BLOAS à partir de 20h10, Mme LE PARC à partir de 20h11, M. SCHMIDT, Mme COCHARD, M. CHARNALLET, Mme ETIENNE, M. LEMAHIEU, Mme CHARTIER, M. LANGLAIS, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, Mme MARCHAL, M. RUFFIER D'EPENOUX, Mme BOISVERD, M. LOUVET, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme ORHAND à M. GUERIN

M. DUPON à M. JUILLET

Mme BORG à Mme GRANDIN

Absents : M. LE BLOAS de 20h00 à 20h10, Mme LE PARC de 20h00 à 20h11, M. DOUNIES de 20h00 à 20h13.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 23 jusqu'à 20h10, 24 jusqu'à 20h11, 25 jusqu'à 20h13 puis 26 à partir de 20h13

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers votants : 26 jusqu'à 20h13 puis 29

Secrétaire de séance : Danielle ROCHE

Date de convocation : le 7 novembre 2017

Date d'affichage : le 7 novembre 2017

Délibération n°2017-081
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE -
PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2017.

Délibération n°2017-082
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE des informations suivantes :

DATE	NUMERO	OBJET	MONTANT
14/09/2017	2017-081	Prestation pour une séance de yoga « douleur du dos » – Semaine bleue – STUDIO FITNESS CLUB	75 € TTC
19/09/2017	2017-082	Tests psychotechniques « autorisation de conduite » pour les agents du CTM - Organisme ACCA	594 € TTC
28/09/2017	2017-083	Convention d'occupation précaire du logement 389 avenue du Maréchal Foch – 01/10/2017 au 31/01/2018	
29/09/2017	2017-084	Convention d'occupation précaire du logement 256 rue de Montamets – 01/10/2017 au 31/10/2017	
29/09/2017	2017-085	Convention d'occupation précaire du logement 45 rue de Colombet – 01/10/2017 au 31/10/2017	
11/10/2017	2017-086	MAPA – mise à disposition gratuite de véhicules avec affichage publicitaire – Société COM 2000	
16/10/2017	2017-087	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité Ad'AP et l'adaptation sécurité incendie des ERP et des IOP de la commune – Société EMODIS	13.000 € HT (1 ^{ère} période du 01/01/2016 au 31/12/2018)
20/10/2017	2017-088	MAPA réalisation d'un parking provisoire rue de la Gare – COLAS IDFN AGENCE SNPR	56.618,75 € HT (offre de base avec variante)
20/10/2017	2017-089	Défense des intérêts de la commune / Monsieur et Madame TIGNON suite à leur requête aux fins d'annulation d'une décision expresse de non opposition à la DP 78466 17 G0057 accordée aux conjoints SAMYN MALLET – LLC AVOCATS	
26/10/2017	2017-090	Contrat Temps d'Activité Périscolaire (TAP) – animation « English is fun » - séance de 2 heures par semaine – année scolaire 2017-2018 - Madame Nathalie MALKOUN	80 € la séance
26/10/2017	2017-091	Contrat Temps d'Activité Périscolaire (TAP) – animation « atelier de percussions » - séance de 2 heures par semaine jusqu'au 2 février 2018 – Association LYCAON	60 € la séance
31/10/2017	2017-092	Contrat de mise en place d'un dispositif de secours lors du Cross d'Orgeval – LES ŒUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L'ORDRE DE MALTE – 05/11/2017	383 € TTC

Délibération n°2017-083
OBJET : URBANISME - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ORGEVAL, LA CUGPSO ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN SUR LE SECTEUR OUEST DES 40 SOUS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (24 voix pour, 4 voix contre (M. LOUVET, Mme BOISVERD, M. RUFFIER D'EPENOUX, Mme MARCHAL) et 1 abstention (Mme CHARTIER)),

DECIDE

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite à entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Orgeval et la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise sur le secteur ouest de la zone des 40 sous, la prolongeant jusqu'au 31/12/2018.

D'AUTORISER M. le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n°2017-084

OBJET : LOGEMENTS SOCIAUX - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE ANTIN RESIDENCES POUR LA CREATION DE 29 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLUS, PLAI ET PLS AVENUE PASTEUR

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés, (21 voix pour, 8 voix contre (Mme MARCHAL, M. RUFFIER D'EPENOUX, M. LOUVET, Mme BOISVERD, M. JUTTEAU, Mme CHARTIER, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS)),

DECIDE

DE VERSER une subvention maximale de 250 000 € à l'entreprise sociale pour l'habitat ANTIN RESIDENCES pour la réalisation de 29 logements sociaux de type PLUS, PLAI et PLS avenue Pasteur.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logements pour versement d'une subvention pour surcharge foncière avec la société ANTIN RESIDENCES.

DIT que ce cette subvention sera versée en trois fois : 100 000 € en 2017, 100 000 € en 2018 et 50 000 € en 2019, après réalisation des logements sociaux et réception de la déclaration d'achèvement.

Délibération n°2017-085

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC DOMNIS- MONTAMETS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (25 voix pour, 3 voix contre (M. LOUVET, Mme BOISVERD, Mme MARCHAL) et 1 abstention (M. RUFFIER D'EPENOUX)),

DECIDE

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique de forme administrative avec la société DOMNIS pour une durée de 55 ans moyennant une redevance annuelle de 1 € prévoyant le renoncement à la propriété en fin de bail, et tout acte s'y rapportant, sur les parcelles communales section AH numéro 383,384,386 et 387.

Délibération n°2017-086

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - INFORMATION SUR LA MODIFICATION N°4 DU PLU LANCEE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

DECIDE

DE PRENDRE ACTE du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orgeval tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que cet acte sera transmis à la Communauté urbaine GPS&O.

Délibération n°2017-087

OBJET : URBANISME - INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL - Parcelles cadastrées section A 428, A 429

**section AV 146
section B 794, B 832, B 835, B 895
section C 588
section D 1737
section ZA 87**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'EXERCER ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil et de l'article L.1123-1 et L. 1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

D'APPROUVER l'appropriation par la commune des parcelles cadastrées comme suit :

section A 428 (1379m²), A 429 (98 m²)
Section AV146 (85 m²)
section B 794 (677m²), B 832 (600m²), B 835 (575m²), B 895 (1028m²)
section C 588 (800m²)
section D1737 (72 m²)
section ZA 87 (1 170 m²)

listées par la Préfecture, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la prise de possession qui sera constatée par procès-verbal affiché en mairie selon les modalités de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DE PRONONCER le classement de ces parcelles dans le domaine privé.

DIT que les frais inhérents à cette prise de possession sont prévus au budget 2017.

Délibération n°2017-088

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT ANNUEL 2016 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – CUGPSO / SIAEP / SIVOM DE SAINT GERMAIN - PARTIE 2

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal des rapports annuels 2016 suivants :

- Le rapport annuel de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise
- Le rapport annuel du Syndicat intercommunal d'eau potable de la région de Feucherolles

Délibération n°2017-089

OBJET : VOIRIE - RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

DE MODIFIER le tableau de classement de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération.

D'ARRETER le linéaire de la voirie communale à 38 622.10 mètres linéaires (en augmentation de 10 690.10 ml par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat : 27 932 ml).

Délibération n°2017-090

OBJET : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (22 voix pour, 7 voix contre (M. LOUVET, Mme BOISVERD, M. RUFFIER D'EPENOUX, Mme MARCHAL, Mme CHARTIER, M. JUTTEAU, M. LANGLAIS)),

DECIDE

DE MODIFIER le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses - 47 215,00 €
Recettes - 47 215,00 €

Section d'investissement - Recettes

10223 78 272,00 €
021 - 78 272,00 €

Délibération n°2017-091

OBJET : FINANCES- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE POISSY

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (27 voix pour, 1 voix contre (M. LANGLAIS) et 1 abstention (M. LOUVET)),

DECIDE

D'APPROUVER le principe du conventionnement avec le centre des finances publiques de Poissy Collectivités locales en matière de recouvrement des recettes de la ville.

D'APPROUVER la convention ci-annexée.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer ledit document.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (27 voix pour, 1 voix contre (M. LANGLAIS) et 1 abstention (M. LOUVET)),

DECIDE

D'ADMETTRE en non-valeur les produits communaux irrécouvrables pour un montant de 14 116,23 € pour les années 2008 à 2016 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total
2008	688,19
2009	300,00
2011	112,54
2012	1 772,77
2013	894,31
2014	10 335,83
2015	6,68
2016	5,91
Total	14 116,23

DIT que cette dépense sera imputée sur le compte 6541 du budget 2017 de la commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (28 voix pour, 1 voix contre (M. LANGLAIS)),

DECIDE

DE FIXER les tarifs du séjour hiver 2017 selon le tableau ci-annexé.

DIT que le quotient familial est calculé comme suit :

<p>Calcul du quotient familial :</p> <p><u>Dernier revenu imposable connu + allocations familiales 2017</u> - loyer^{1/2} mensuel</p> <p style="text-align: center;">[12 X nombre de personnes fiscalisées au foyer[*]]</p> <p>¹ ou remboursement emprunt accession à la propriété de la résidence principale</p> <p>² Montant plafonné à 1 200 € (loyer ou remboursement emprunt)</p> <p>* + ½ part supplémentaire par personne handicapée à charge</p>

En cas de non transmission de justificatif, le tarif au quotient familial maximal s'appliquera.

DE DEMANDER un chèque d'acompte de 100 € (cent euros) par enfant à l'inscription et le solde au plus tard le 15 janvier 2018.

DE FIXER les conditions de désistements comme suit :

	AUTRES MOTIFS	MOTIF MEDICAL
+ de 30 jours avant le début du séjour	L'acompte sera remboursé à hauteur de 50 %	Remboursement de l'acompte
10 à 29 jours avant le début du séjour	Remboursement de 50% du tarif moins 50 € de frais d'inscription	Remboursement des versements effectués moins 50 € de frais d'inscription
- de 10 jours avant le début du séjour	Aucun remboursement	

Délibération n°2017-094

OBJET : CLASSES DE DECOUVERTES- CONVENTION AVEC LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'APPROUVER le principe du conventionnement fixant la participation financière de la commune relative à l'organisation des classes de découvertes de l'école élémentaire Pasteur.

D'EMETTRE un avis favorable sur les modalités de financement, à savoir une subvention maximale de 22 000 euros versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Pasteur selon les modalités définies dans la convention.

D'APPROUVER la convention ci-annexée.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer ledit document.

Délibération n°2017-095

OBJET : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'APPROUVER le projet de restauration de l'église portant sur le ravalement du pignon sud ainsi que la rénovation des peintures intérieures.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à son taux maximum auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre du dispositif « Restauration des Patrimoines Historiques 2017-2019 » et à signer tous les documents afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération n°2017-096

OBJET : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA REALISATION D'UN GYMNASE DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'APPROUVER le projet de construction d'un gymnase de proximité et des aménagements qui y sont rattachés (vestiaires, toilettes ; parties communes et aménagements extérieurs).

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à son taux maximum auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif « Equipements sportifs structurants – Les équipements sportifs de proximité » et à signer tous les documents afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération n°2017-097

OBJET : TRAVAUX - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE AFIN D'EFFECTUER TOUTES LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'OBTENTION D'UNE DECLARATION PREALABLE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE CLOTURE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture au centre technique municipal.

Délibération n°2017-098

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE AU TITRE DES INTERVENTIONS POUR LE MAINTIEN DE LA VIABILITE HIVERNALE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération entre la CUGPSO et la commune d'Orgeval au titre des interventions pour le maintien de la viabilité hivernale

DE RETENIR l'hypothèse 2 pour l'année 2017-2018, à savoir la mobilisation conjointe des moyens de la commune d'Orgeval et de la CUGPSO.

DIT que la convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Délibération n°2017-099

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2017 comme suit :

- suppression d'un poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet,
- création d'un poste de rédacteur titulaire à temps complet.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération n°2017-100

OBJET : RESSOURCES HUMAINES- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'INFORMATICIEN AUPRES DE LA VILLE DE FEUCHEROLLES

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition et les arrêtés de mise à disposition de l'agent auprès de la Ville de Feucherolles.

DE PRECISER que la Ville de Feucherolles s'engage à régler le coût horaire fixé par la convention de mise à disposition.

Délibération n°2017-101

OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE –CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fondation pour l'année civile en cours.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 13 novembre 2017

Le Maire
Yannick TASSET



